

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 15 septembre 2017 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Christian Dermont, Laurent Thafournel et Céline Cantrel.

Absents excusés : Catherine Benoits, Matthieu Claeys et Anthony Carlès.
Absent non excusé : Jean-Marie Stravaux.

Pouvoirs : Catherine Benoits donne pouvoir à Alain Lebouc.
Matthieu Claeys donne pouvoir à Thierry Beaudou
Anthony Carlès donne pouvoir à Christian Dermont

Christian Dermont est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 16 juin 2017.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 16 juin 2017.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SIVOSSE	A. Lebouc	L'école en 4 jours est rétablie, 418 élèves sont transportés en 2017 contre 463 en 2016.
SMBV	C. Dermont	Christian Dermont a assisté à l'Assemblée Générale de l'AREAS, Association qui mène des actions visant à réduire les phénomènes de ruissellement, à maintenir la préservation des sols et la ressource en eau.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris des arrêtés municipaux à savoir :

- Arrêté n°6/2017 : Feux d'artifice Fête Com-Com.
- Arrêté n°7/2017 : Circulation Fête du 9 et 10 septembre 2017.
- Arrêté n°8/2017 : Débit de boissons fête du 9 et 10 septembre 2017.
- Arrêté n°9/2017 : Circulation alternée RD 89.
- Arrêté n°10/2017 : Circulation alternée RD 89.

Délibérations

N°D2017-09-39**Participation aux frais de restauration des écoles publiques de Doudeville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prix du repas pour les écoles Mensire et Breton :

- Ecole Maternelle 5.02 € par repas.
- Ecole primaire 5.11 € par repas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la participation de la commune d'Amfreville-Les-Champs aux frais de restauration aux écoles publiques de Doudeville :

1.53 € par repas pour l'école maternelle et 1.56 € par repas pour l'école primaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de participer aux frais des repas à hauteur de 1.53 € pour l'école maternelle, 3.49 € restant à la charge des parents et de 1.56 € pour l'école primaire, 3.55 € à la charge des parents.

Un titre sera émis au nom des parents pour la contribution communale en attendant de signer d'une convention avec la Société Isidore restauration.

N°D2017-09-40**Plan communal de sauvegarde (PCS) création d'un groupe de travail.**

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail afin de réfléchir à l'établissement du plan communal de sauvegarde de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte la constitution d'un groupe de travail composé de :

- Alain Lebouc, Maire
- Thierry Beaudou 1^{er} adjoint
- Matthieu Claeys 2^{ème} adjoint
- Christian Dermont Conseiller municipal

N°D2017-09-41**SIAEPA (Rapport d'activités)**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Doudeville (SIAEPA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable établis par le SIAEPA pour l'exercice 2016.

N°D2017-09-42**Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel-En-Bray au SDE 76****VU :**

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.
-

N°D2017-09-43**Eclairage Public Hameau de Yémanville**

Monsieur le Maire donne lecture du projet EP-2017-0-76006-7899 reçu du SDE pour le changement de l'armoire EP route de Yémanville (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 1526.58 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 616.36 € TTC.

Cette nouvelle armoire avec horloge astronomique permettra le maintien d'un éclairage permanent du luminaire situé au carrefour de la Route de Yémanville et de la Route de la Mare des Saules.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition, demande au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet communal, notamment la Convention correspondante.

N°D2017-09-44**Subvention aux sinistrés des îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer à la détresse des populations de ces îles durement touchées le 6 septembre par l'ouragan « Irma » en faisant un don.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de donner une subvention de 50.00 € à La Croix Rouge.

N°D2017-09-45**Ligne trésorerie Caisse Epargne**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie la commune d'Amfreville-Les-Champs décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de vingt-mille Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 20 000.00 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de références : EONIA + marge de 1.40 %
- Périodicité de facturation : Mensuelle
- Frais de dossier : Exonération
- Commission d'engagement : 200.00 €
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.25 %

Article 2 :

La commune d'Amfreville-Les-Champs autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne de Normandie.

Article 3 :

La commune d'Amfreville-Les-Champs autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive de la Caisse d'Epargne de Normandie

Point sur les travaux

-Défense incendie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le poteau de défense incendie a été installé route de la Fosse au Loup.

Pour répondre à l'arrêté préfectoral définissant les nouvelles règles de défense incendie, il est souhaitable que la commune envisage une amélioration de la défense incendie plus particulièrement :

D20 route de Rouen vers Doudeville, La Ruelle et l'Impasse des Poneys.

-Eclairage Public :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'Eclairage Public route de la Fosse au Loup sont programmés du 23 au 27 octobre 2017.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des attributions des dotations :

- Amendes de Police 6 681.00 €.

(L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions (police et gendarmerie) dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité ce qui permet de participer au financement des projets d'aménagement de sécurité comme la réalisation du plateau surélevé face à la mairie RD 27 route de Berville.)

- Droits de mutation 7 696.27 €

(Exemple : à l'occasion de l'achat d'un logement ancien (maison ou appartement), des impôts calculés sur la base du prix de vente sont à payer. Ils sont désignés sous le terme de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et constituent une large partie des frais de notaire. Le prélèvement des DMTO est effectué par le notaire chargé d'officialiser la transaction, qui reverse ensuite la somme au département et à la commune où se situe le logement.)

La prochaine réunion du conseil est prévue le 24 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures et ont signé le registre les membres présents.

Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal
Du 15 septembre 2017

N°D2017-09-39	<i>Participation aux frais de restauration des écoles publiques de Doudeville</i>
N°D2017-09-40	<i>Plan communal de sauvegarde (PCS) création d'un groupe de travail</i>
N°D2017-09-41	<i>SIAEPA (Rapport d'activités 2016)</i>
N°D2017-09-42	<i>Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel-En-Bray au SDE 76</i>
N°D2017-09-43	<i>Eclairage Public Hameau de Yémanville</i>
N°D2017-09-44	<i>Subvention aux sinistrés des îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy.</i>
N°D2017-09-45	<i>Ligne trésorerie Caisse Epargne</i>

